

Discours

Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé au Conseil d'orientation stratégique de l'Institut Français

Paris, mercredi 28 septembre 2011



Monsieur le ministre d'Etat, cher Alain Juppé,
Monsieur le ministre, Cher Xavier Darcos,
Madame la sénatrice, Monsieur le député,
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,
Mesdames, Messieurs,

Veillez me pardonner ce retard avec lequel je vous rejoins, en raison d'une obligation extérieure, pour ce premier Conseil d'orientation stratégique de l'Institut Français. Les directeurs généraux, le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication et le délégué général à la langue française et aux langues de France ici présents ne manqueront pas de me rendre compte de vos échanges précédents.

Dans le bref temps de parole qui est le mien, je voudrais tout d'abord saluer le travail accompli par le Président Xavier Darcos et son équipe pour mettre en place l'Institut français. La partie n'était pas facile : la réforme de l'action culturelle extérieure de l'Etat a fait en effet l'objet de nombreux débats, notamment en ce qui concerne les missions élargies qui sont assignées par la loi à ce nouvel établissement public qui prend le relais de l'association CulturesFrance, et l'expérimentation sur trois ans concernant le rattachement du réseau culturel français à l'Institut : à son terme, le choix retenu, quel qu'il soit, marquera durablement la diplomatie culturelle de la France.

Aujourd'hui l'Institut est en ordre de marche pour affronter ces défis. Le projet de contrat d'objectifs et de moyens que nous allons signer, Alain Juppé et moi-même, constitue, je le crois, un bon outil de cadrage pour conduire l'action de l'Institut.

Sur ce document, je dirais de façon générale qu'il fallait trouver un équilibre sur l'autonomie de notre action culturelle extérieure vis-à-vis de notre diplomatie, dont elle demeure un instrument de rayonnement essentiel. Je peux vous dire que les entretiens avec mes homologues du monde entier, rue de Valois ou chez eux, me rappellent à chaque occasion que notre pays est toujours perçu comme une référence en matière de politique culturelle, qui s'inscrit à l'encontre des tendances complaisantes au déclinisme. S'agit-il de la queue de comète de la « marque France » ? Je ne le crois pas. La place singulière qu'occupe la culture en France, sa visibilité et l'exception que représentent les politiques culturelles françaises nous offrent un positionnement remarquable, qui nous honore. À nous de nous en montrer dignes, en préservant les engagements de l'Etat pour la Culture et la Communication : c'est ce que fait notre gouvernement depuis bientôt cinq ans et que nous avons, Alain Juppé et moi-même, l'honneur de servir, en confortant les budgets alloués à la Culture et à la Communication.

Contact presse

Département de l'information et de
la communication

01 40 15 74 71
service-presse@culture.gouv.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

www.culture.gouv.fr

À l'occasion de l'exercice rituel annuel de présentation du prochain budget de mon ministère, j'ai eu d'ailleurs l'occasion de rappeler à la presse cet après-midi combien notre « exception budgétaire » nous oblige, à l'heure où le contexte économique et financier très défavorable entraîne bon nombre de nos partenaires européens à opérer des coupes drastiques dans les budgets qu'ils consacrent à la culture.

Parler pour nos politiques culturelles de « modèle français », c'est aussi prendre en compte leur changement, leur adaptation, leur modernisation. La politique culturelle, ce n'est pas seulement nos grands établissements publics, le soutien aux festivals ou la commande publique. Elle bouge, elle se dote de nouveaux outils, elle accompagne les transformations culturelles et industrielles majeures induites par le numérique, elle invente de nouveaux modes de financement. Ces évolutions, la réflexion de fond qui les accompagne, celle des artistes, des professionnels de la culture, des universitaires, des élus locaux, des mécènes, sont autant d'éléments, je crois, qui ont toute leur place dans l'action de l'Institut, notamment dans sa mission de promotion du débat d'idées. La visibilité internationale de nos politiques culturelles est elle aussi un vecteur de rayonnement.

Parlant de débat d'idées, le ministère de la Culture et de la Communication a tout récemment décidé de confier à l'Institut français, en collaboration étroite avec la Villa Gillet qui l'a brillamment initié, la gestion du programme « Walls and Bridges » porté jusqu'à l'an dernier par le Conseil de la création artistique. Ce programme qui fait vivre le dialogue entre les Etats-Unis et la France dans le domaine des sciences sociales et de la philosophie, en les croisant parfois avec les disciplines artistiques, est une démarche ambitieuse et originale qui s'inscrit parfaitement dans la nouvelle mission dévolue à l'Institut. Je m'en félicite et je souhaite que ces initiatives se poursuivent et se multiplient. Je souhaite que mon ministère puisse s'appuyer sur l'expertise de l'Institut, sa réactivité et sa capacité d'adaptation pour monter des projets innovants ou inédits. Je pense notamment au plan en cours d'élaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'aide à la traduction, vers l'anglais, des revues françaises de sciences humaines et sociales en ligne, qui peut être un outil majeur de visibilité pour une production scientifique et des débats publics qui ont en cela tout à gagner – afin de contribuer à l'émergence, en quelque sorte, d'une « French Theory à la française », où les chercheurs, les auteurs et les éditeurs français auraient un rôle plus actif dans les conditions de réception de leur production dans le monde anglophone.

Le réseau des Instituts et des Alliances, c'est aussi, bien sûr, un outil majeur, avec les lycées français, pour la promotion de la langue française à l'étranger. Dans ce domaine essentiel pour notre action culturelle extérieure, la délégation générale à la langue française et l'Institut Français ont tout à gagner à poursuivre leur collaboration étroite pour la promotion du multilinguisme. En ce qui concerne la promotion du livre français à l'étranger, l'Institut Français dispose d'une expertise et de capacités de veille essentielles, sur le terrain, qui en font un partenaire naturel pour la direction du livre et de la lecture de mon ministère et le Centre national du livre, à commencer par l'harmonisation et la rationalisation des différents programmes d'action existants dans ce domaine.

Ce qui me tient évidemment à cœur au regard de l'action de l'Institut français, c'est aussi, bien sûr, la façon dont il peut servir la création artistique française. Nous avons besoin de l'Institut Français pour mieux coproduire, pour faire circuler, pour diffuser la création artistique française à l'extérieur de nos frontières. Je suis heureux, notamment, de voir que ce projet de contrat reprend l'objectif qui m'est cher de développer l'action des bureaux spécialisés à l'étranger. Pour notre action culturelle extérieure, nous avons en effet besoin de spécialistes dans le domaine des arts plastiques comme dans celui du spectacle vivant. Ce contrat d'objectifs et de moyens propose également, de manière heureuse, une approche graduée par aires géographiques : nul besoin en effet de créer des bureaux spécialisés partout, l'important étant de veiller à ce qu'ils existent et se développent dans quelques endroits stratégiques, des grandes capitales culturelles comme Berlin, Londres et New-York, mais aussi chez des partenaires majeurs comme par exemple le Brésil, et que l'on continue d'appeler par commodité les puissances « émergentes ».

Dans le domaine du cinéma, la réforme du fonds Sud, menée avec le ministère des Affaires étrangères, va dynamiser notre soutien aux cinémas du monde. Le travail de veille du réseau culturel français, le relai d'information que représentent les Instituts s'avèreront là aussi essentiel dans la mise en œuvre de cette réforme, qui vise à accroître l'efficacité et la visibilité de notre aide aux cinémas du monde.

Je voudrais également insister sur les indispensables partenariats entre l'Institut français et les établissements publics qui sont sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. L'Institut a entamé un dialogue constructif avec les directions générales du ministère et son secrétariat général, ainsi qu'avec plusieurs de nos grands établissements publics. Une convention de partenariat est en cours de finalisation avec la Bibliothèque nationale de France ; une autre fait l'objet d'une négociation avec le Centre national du livre.

Avec la Direction générale des patrimoines, l'Institut français assure la présence de la France lors des grandes manifestations internationales comme la biennale d'architecture de São Paulo ou celle de Venise. La présentation de productions originales et représentatives favorise une meilleure connaissance de l'architecture française à l'étranger et prépare le terrain à l'exportation des savoir-faire nationaux.

Pour ce premier Conseil d'orientation stratégique, je voudrais remercier tous ses membres de leur présence et de leur implication. Ce ne sont pas les chantiers communs qui manquent, et sur tous les points que nous avons pu rapidement aborder, je souhaite que nous puissions continuer cette réflexion que nous avons désormais entamée. La qualité de ces échanges au sein du comité d'orientation stratégique de l'Institut Français sera en effet déterminante pour l'avenir de notre action culturelle extérieure.

Je vous remercie de votre attention.